

LA CNDP EN DATES CLÉS



1997

4 SEPTEMBRE 1997

Création de la CNDP et organisation du premier débat public (projet « Le Havre, Port 2000 »).

La CNDP se pose comme un « tiers garant » du débat, objectif et neutre.

1997-2002 | La CNDP organise 6 débats publics.

1995

2 FÉVRIER 1995

La loi relative à la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » crée la **commission chargée d'organiser les débats publics** sur les projets ayant un impact significatif sur l'environnement.

25 JUIN 1998

Convention d'Aarhus sur **l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel** et l'accès à la justice en matière d'environnement. La France, la Communauté européenne et une trentaine de pays la signent

27 FÉVRIER 2002

Loi relative à la démocratie de proximité dite loi Vaillant Cette loi transforme la CNDP en **autorité administrative indépendante**. Elle agit au nom de l'Etat, mais ne reçoit ni ordre, ni instruction du gouvernement.

2002 - 2015 | Un élargissement continu des compétences de la CNDP

La loi de 2002 élargit substantiellement les compétences de la CNDP et inscrit le principe de participation dans le code de l'environnement.

12 JUILLET 2010

Loi d'**élargissement de la composition de la CNDP à 25 membres** et possibilité de désigner un -e garant-e à la demande du maître d'ouvrage. Elle impose notamment que le public soit informé des suites données au débat public.

2005

La Charte de l'environnement intègre le principe de participation dans la Constitution
Article 7, Charte de l'environnement : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

2022

BILAN DE 25 ANS D'EXISTENCE

En 25 ans, la CNDP a organisé **104 débats publics**, garanti **360 concertations** et assuré **47 missions de conseil** ou d'appui.

L'essentiel de cette activité résulte des ordonnances de 2016 qui ont multiplié par 7 le nombre de dossiers soumis à la CNDP.

La CNDP a posé les principes qui sont aujourd'hui les fondements de la participation :

- **indépendance,**
- **neutralité,**
- **transparence,**
- **argumentation,**
- **égalité de traitement**
- **inclusion.**

2021
Refonte de l'identité de la CNDP

2016 | La CNDP, autorité garante des droits du public

3 AOUT 2016

Ordonnance créant de nouveaux droits à la **participation** : les porteurs de projets de moindre importance peuvent volontairement saisir la CNDP afin qu'elle nomme une personne chargée de garantir la concertation.